

FONCTIONNEMENT DU CYCLE SPÉCIALISÉ (COP : CYCLE D'ORIENTATION PROFESSIONNELLE) DU RÉSEAU GRAND-EST

Préambule :

Le chapitre 101 de la loi du 13 août 2004, loi de décentralisation, préconise à l'ensemble des établissements d'enseignement artistique spécialisé contrôlés par l'état (CRR, CRD) de fonctionner en réseau pour la mise en place des cycles spécialisés ou d'orientation professionnelle. L'échelon retenu est régional ou interrégional selon le nombre d'établissements concernés. Dans le cadre de la dynamisation des équipes pédagogiques, il est proposé de mettre en place ce réseau pour les conservatoires de Nancy, Épinal, Strasbourg et Colmar, appelé « Réseau Grand-Est ». Aussi il a semblé incontournable de définir les modalités d'entrée et de sortie de ce cycle menant à l'obtention du diplôme terminal de ces conservatoires (DEM : Diplôme d'Études Musicales). À terme, cela concernera également le DEC (Diplôme d'Études Chorégraphiques) et le DET (Diplôme d'Études Théâtrales). Une fois ces diplômes obtenus, ils permettront aux étudiants du réseau de présenter les concours d'entrée des établissements d'enseignement supérieur français ou étrangers.

Le présent document ne concerne que l'organisation des examens d'entrée et de sortie du cycle (épreuve de dominante instrumentale et vocale).

N.B. : le règlement des études de chaque établissement prévaut quant à l'organisation complète du cursus.

| |
|--|
| COLMAR Conservatoire à Rayonnement Départemental 8, rue Chauffour - 68000 Colmar 03 89 41 67 96 scolariteconservatoire@colmar.fr |
| EPINAL Conservatoire à Rayonnement Départemental Gautier d'Epinal 22, rue Thiers - 88000 Epinal 03 29 35 55 37 conservatoire@epinal.fr |
| NANCY Conservatoire à Rayonnement Régional 3, rue Michel Ney - 54000 Nancy 03 83 35 27 95 |
| STASBOURG Conservatoire à Rayonnement Régional 1, place Dauphine - 67000 Strasbourg 03 88 43 68 00 conservatoire@strasbourg.eu |

Le règlement du DEM en réseau et les réservoirs d'œuvres doivent être communiqués aux élèves dès lors qu'ils candidatent.

FONCTIONNEMENT DU CYCLE SPÉCIALISÉ (COP : CYCLE D'ORIENTATION PROFESSIONNELLE) DU RÉSEAU GRAND-EST

1. Fonctionnement de la réunion annuelle des professeurs du réseau du réseau Grand Est :

- **Date** : de préférence début février
- **Objet** :
 - Définir les réservoirs d'œuvres (entre 10 et 20 œuvres) et les 3 choix d'imposés des examens d'entrée et de sortie du cycle.
 - Faire une projection du nombre d'élèves se présentant à ces examens.
 - Proposer des noms et coordonnées de jurys invités, hors régions Alsace et Lorraine.
 - Élaborer des projets pédagogiques et/ou artistiques entre classes ou structures.
- Précision concernant l'élaboration des listes réservoirs : le morceau imposé doit être de style et d'époque différents du programme au choix.
- Les équipes pédagogiques se réunissent par discipline. Si tous les professeurs ne peuvent se déplacer, ils peuvent transmettre en amont des propositions via les adresses mail par discipline du réseau Grand-Est.
- En cas d'indisponibilité, le professeur veillera à communiquer ses idées et ses propositions à un des collègues du groupe et prendra connaissance du compte-rendu de la réunion.

2. Fonctionnement des examens d'entrée :

- Les candidats se présentent dans le conservatoire dans lequel ils souhaitent suivre leur cursus. S'ils sont admis et qu'il n'y a pas de place dans l'établissement de leur choix, ils peuvent suivre leur cursus (sous réserve de place disponible) dans un autre conservatoire du réseau.
- **Fiche d'inscription** : elle est à remplir et à communiquer à l'établissement avant mi-septembre. Sur cette fiche sera consigné l'avis du dernier professeur et la motivation de l'élève.
- **Limite d'âge** : elles sont propres à chaque établissement, toutefois il y a possibilité d'y déroger en fonction du parcours et des motivations du candidat. Après avis de l'enseignant, la décision est prise par le collège des Directeurs.
- **Période prévue** : la semaine précédant les congés de la Toussaint.
- **Contenu** : un morceau imposé choisi par l'équipe de direction et affiché 6 semaines avant la date de l'examen, auquel s'ajoute un ou deux morceaux puisés dans le réservoir.

FONCTIONNEMENT DU CYCLE SPÉCIALISÉ (COP : CYCLE D'ORIENTATION PROFESSIONNELLE) DU RÉSEAU GRAND-EST

- Le réservoir d'œuvres est communiqué 12 à 13 semaines avant les épreuves.
- **Durée obligatoire du programme** : environ 15 minutes. Le jury se réserve le droit d'interrompre les candidats.
- Il est vivement conseillé de jouer tout ou partie du programme par cœur.
- **Jury** : il est composé des directeurs des 4 établissements du réseau (ou de leur représentant), et d'une personnalité qualifiée spécialiste de la discipline et extérieure au réseau.

3. Fonctionnement des examens de sortie

- **Période prévue** : Mai
 - **Fiche d'inscription** : elle est à remplir et à communiquer à l'établissement avant le 1^{er} mars.
 - **Contenu** : un morceau imposé choisi par le collège des Directeurs et affiché 6 semaines avant la date de l'examen, auquel s'ajoute une œuvre à choisir dans le réservoir (préparation 12 à 13 semaines), et un complément de programme au choix du candidat.
 - Le réservoir d'œuvres est communiqué 12 à 13 semaines avant les épreuves.
 - **Durée obligatoire du programme** : 25 à 30 minutes.
 - Il est vivement conseillé de jouer tout ou partie du programme par cœur.
 - **Jury** : le président du jury est le Directeur du conservatoire organisateur de l'épreuve (ou un Directeur du réseau ou son représentant). Il doit y avoir deux spécialistes de la discipline (hors réseau). L'un des deux doit être PEA ou titulaire du CA. Le jury est souverain, ses décisions sont sans appel.
 - **Horaires de passage et de répétition** : ils sont établis par l'établissement organisateur et communiqués au plus tard deux semaines avant aux élèves, par leur propre établissement.
 - **Répétitions** : le temps de répétition est identique pour chaque candidat d'une même discipline.
 - **Récompenses** :
 - UV/UE non décernée
 - UV/UE décernée
 - UV/UE décernée à l'unanimité
 - UV/UE décernée à l'unanimité avec les félicitations
- Dans le cadre du réseau Grand-Est.